

CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017
(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le trente novembre deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Philippe DROUHOT, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Philippe DROUHOT, Mme Patricia VIGIER, M. Joël PERENON, M. Gérard PASIAN, Mme Simone CALLAMAND, M. Pascal COGORDAN, M. Stéphane TRETOLA, Mme Irène KAUFMANN, M. Michel TOMAS, M. Joël GRILLASCA.

EXCUSES : M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Colette LANGLET, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, Mme Sabine ROUHAUD, M. Erwan JAEN, Mme Charlotte CAMPANA.

ABSENTS : Mme Corinne GERFAGNON, M. Alexandre GALL, Mme Nelly RICHARD.

POUVOIRS :

De M. Jean-Martin GUISIANO à M. Philippe DROUHOT
De Mme Colette LANGLET à M. Gérard PASIAN
De Mme Mireille ASTIER-CUCCHI à M. Joël PERENON
De Mme Sabine ROUHAUD à Mme Simone CALLAMAND
De M. Erwan JAEN à M. Pascal COGORDAN
De Mme Charlotte CAMPANA à M. Michel TOMAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Joël PERENON (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **23 novembre 2017.**

PROCES VERBAL : le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Projet PUP – Barrare
2. Présentation du rapport 2016 sur la qualité et le prix du SPANC
3. Budget principal : décision modificative n°1
4. Attribution d'une subvention au profit de l'association « Ne touche pas à ma vie »
5. Attribution d'une subvention au profit du COF
6. Approbation du rapport de la CLECT de l'APV
7. Approbation du règlement sur l'affichage des manifestations et événements
8. Présentation du rapport d'activité 2016 de la SPL ID83
9. Suivez le Pâtre ! Demande de subvention auprès de LEADER et du FEADER
10. Avenant n°8 à la convention fourrière automobile conclue avec BC AUTO
11. Modification des statuts du SYMIELECVAR
12. Transfert des compétences du SIE de BARGEMON au SYMIELECVAR
13. Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre le comptable et l'ordonnateur
14. Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service « médecine préventive » du CDG83
15. Revalorisation des indemnités pour le gardiennage des églises communales
16. Demande de remise gracieuse de pénalités liquidées par défaut de paiement à échéance d'une taxe d'urbanisme

17. Acquisition des parcelles B48-49-50-51-52 au lieudit « Les Tufs »
18. Recensement de la population 2018
19. Rapport des délégations
 - Droit de préemption urbain
 - Décision d'estimer en justice
20. Informations
 - Rapport d'activités 2016 du SYMIELECVAR
 - Remerciements
21. Questions orales

1. LE PROJET URBAIN PARTENARIAL - BARRARE

La commune devant faire face à une dépense pour la desserte en électricité d'un projet de 8 logements d'habitation au lieudit « Barrare », le conseil municipal, après débat, a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention PUP avec les pétitionnaires de ce projet, le périmètre délimité ainsi que la liste des équipements à réaliser.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT 2016 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SPANC

L'APV (agglomération Provence verte) a adressé le rapport 2016 du SPANC (service public d'assainissement non collectif) gestion effectuée sous le contrôle de l'ex communauté de communes du Val d'Issole, qui a été présenté au conseil municipal.

3. BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget qui prévoit, outre un dépassement de crédit au chapitre 014 – Atténuation de produits de 2 143 € compensé par l'utilisation de dépenses imprévues à même hauteur, la réécriture d'une opération qualifiée « d'ordre » lors du vote du budget et que le comptable du Trésor nous réclame en « réelle ».

4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « NE TOUCHE PAS À MA VIE »

Saisi par l'association « Ne touche pas à ma vie » qui a organisé un débat à ROCBARON sur le thème « La non-violence ça s'apprend » le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lui attribuer une subvention de 250 €.

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU COF

Arrivée de Mme Colette LANGLET.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité absolue (2 voix CONTRE, 1 abst et 13 voix POUR) a décidé une ouverture de crédits de 2000 € destinée à couvrir uniquement les factures impayées des commerçants du village contractées par le COF à l'occasion de l'organisation de la St-Lazare en août 2017.

6. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE L'APV

La commission locale des charges transférées de l'agglomération de la Provence verte nous a remis son rapport et Méounes se voit attribuer une compensation de 239 543 €, inférieure à celle attribuée à l'ensemble des communes membres de l'APV, car calculée sur une base 2016 qui comprenait encore l'abattement général à la base, supprimé depuis.

Le delta est d'environ 35 000 € que la commune souhaite se voir compenser afin d'obtenir le même traitement que l'ensemble des communes de l'APV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté CONTRE l'approbation de ce rapport.

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR L’AFFICHAGE DES MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité, le règlement ci-après régissant les bonnes pratiques en matière d’affichage.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT D’ACTIVITÉ 2016 DE LA SPL ID83

Le rapport d’activité 2016 de la société publique locale Ingénierie Départementale 83, dont la commune est actionnaire, a été présenté au conseil municipal.

9. SUIVEZ LE PÂTRE ! DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LEADER ET DU FEADER

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité le dépôt d’un dossier de demande de subvention au titre des fonds européens LEADER et FEADER afin de financer un centre d’interprétation du pastoralisme initié par l’ASER, porté, développé et financé par la commune de Méounes-lès-Montrieux.

Dans un premier temps une dépense estimée à 29 781.60 € concernant les études de faisabilité, est présentée, qui pourra être financée par du LEADER à hauteur de 54% puis complétée le cas échéant par du FEADER à hauteur de 36 %.

10. AVENANT N°8 À LA CONVENTION FOURRIÈRE AUTOMOBILE CONCLUE AVEC BC AUTO

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité la signature de l’avenant n°8 à la convention conclue avec BC AUTO pour la fourrière automobile. Cet avenant fait suite à l’augmentation de tarifs publiée au Journal officiel du 05/09/2017.

Les nouveaux tarifs concernent les frais d’enlèvement qui passent à 117.50 € TTC au lieu de 116.81 € TTC et les frais de gardiennage qui passent à 6.23 € TTC/jour au lieu de 6.19 €.

11. MODIFICATION DES STATUTS DU SYMIELECVAR

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité la modification des statuts du SYMIELECVAR.

12. TRANSFERT DES COMPÉTENCES DU SIE DE BARGEMON AU SYMIELECVAR

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité le transfert des compétences du SIE de BARGEMON au SYMIELECVAR

13. CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX ENTRE LE COMPTABLE ET L’ORDONNATEUR

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité la signature d’une convention avec le Trésor public portant sur les bonnes pratiques entre l’ordonnateur et le comptable dans le cadre du recouvrement des produits locaux.

14. AVENANT N°1 À LA CONVENTION D’ADHÉSION AU SERVICE « MÉDECINE PRÉVENTIVE » DU CDG83

Le conseil municipal a approuvé à l’unanimité la signature de l’avenant n°1 qui modifie à compter du 1^{er} janvier 2018 la facturation des visites médicales professionnelles, effectuée désormais par application d’un taux de 0.35 % sur la masse salariale de l’établissement, taux

qui passera à 0.39 % au 1^{er} janvier 2019 (soit environ 3 700 € pour 2018). Auparavant les visites médicales étaient facturées à l'unité.

15. REVALORISATION DES INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la revalorisation du montant des indemnités de gardiennage des églises qui s'élève pour 2017 à 479.86 € pour un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice et à 120.97 € si ça n'est pas le cas.

16. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS LIQUIDÉES PAR DÉFAUT DE PAIEMENT À ÉCHÉANCE D'UNE TAXE D'URBANISME

Le conseil municipal après débat et à l'unanimité, (14 voix CONTRE – 2 abst) a voté CONTRE la remise gracieuse des pénalités liquidées par défaut de paiement à échéance d'une taxe d'urbanisme présentée par le Trésor public.

17. ACQUISITION DES PARCELLES B48-49-50-51-52 AU LIEUDIT « LES TUFS »

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'acquérir les parcelles B52-51-50-49 et 48 situées Les Tufs pour un montant de 20 000 € plus frais notariés.

18. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le conseil municipal à l'unanimité a autorisé le maire à recruter les agents recenseurs nécessaires au prochain recensement qui aura lieu en janvier et février 2018 et à les rémunérer en fonction de leur situation, heures complémentaires ou supplémentaires ou contrat de droit privé avec rémunération correspondant au SMIC en vigueur.

19. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

Le droit de préemption prévu par le Code de l'urbanisme n'a pas été utilisé pour les aliénations suivantes :

• C788	Le Cros de l'Etang	11a 29ca
• C978	Le Cros de l'Etang	17a 10ca
• C1279	Les Ferrages	8a 06ca
• A580-583	Le Vallon	1a 25ca
• F370-372-374-375-377-392-427	Saint-Antoni	10a 45ca
• C1223	Le Cros de l'Etang	20a 00ca
• C900	La Coste	15a 41ca
• B594 à B608	Barrare	2ha 18a 07ca
• E469	48 route de Brignoles	22a 30ca
• C1267-1273	La Peyrouar	5a 44ca
• C523	La Colle	50a 24ca
• F71-357	La Lone	3a 25ca

Décision d'estimer en justice :

- commune de Méounes-lès-Montrieux / association de Défense de l'environnement de Méounes
- commune de Méounes-lès-Montrieux / THEVENON

20. INFORMATIONS

- Le rapport d'activité 2016 du SYMIELECVAR est à la disposition des conseillers municipaux
- Remerciements des PEP 83 pour la subvention accordée
- Remerciements de l'AFSEP pour la subvention accordée